

Initiation à la prévention des RPS en Intra

PROGRAMME

Jour 1

Introduction : Présentations, recueil des attentes et rappel des règles de confidentialité, protection de la parole ; signature de la charte de confidentialité

- Présentation du parcours de formation « initiation à la prévention des RPS » ; présentation de l'INRS et de la CARSAT
- « s'initier aux RPS » dans le réseau prévention français ; les difficultés et l'historique de l'émergence de la notion ;
- Définition AT/MP en lien avec les RPS ; éléments pour la reconnaissance AT et MP
- Modélisation systémique des RPS
- Définition des RPS
- Les différentes catégories de RPS, les caractéristiques de leurs effets
- Les différentes situations de travail à risque (début)

Jour 2

- Les différentes situations de travail à risques (fin)
- Apprendre à différencier causes, effets et atteintes à la santé ; conséquences pour les salariés ; conséquences pour l'entreprise
- Identifier les RPS comme risque professionnel : approche juridique et réglementaire ; prégnance du risque dans les organisations actuelles du travail
- Connaître les différents niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) et exemples d'actions de prévention des RPS.
- Evaluation des stagiaires : questionnaire
- Evaluation de la formation et conclusion

Objectifs/compétences visées :

- Identifier les RPS comme un **risque professionnel**
- Acquérir des **connaissances** sur les RPS et différencier les familles de RPS
- Lister les catégories de RPS par les **caractéristiques de leurs effets**
- Comprendre les **liens** entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l'entreprise
- Connaître le cadre **réglementaire** de la prévention applicable aux RPS
- Repérer les actions de **prévention primaire** et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

Public : salariés amenés à travailler sur les problématiques RPS : manager, salarié, CSE, RH, Direction, Infirmière, ...**pré requis :** **autoformation en ligne « acquérir les bases en prévention des RPS », sur le site de l'INRS**

Moyens pédagogiques : questionnaires, films de l'INRS, jurisprudences, exposés, débats

Durée : 2 jours soit 14 heures

Evaluation : questionnaire et attestation de formation

Avertissement : Cette formation à l'initiation à la prévention des risques psycho sociaux est soumise dès le début de la formation à 2 règles importantes :

1. **Confidentialité des échanges :** tout ce qui se dira en salle de formation, restera en salle de formation, que ce soit à l'écrit et à l'oral ; à ce titre une **charte de confidentialité** sera signée par tous les stagiaires et par le formateur.
2. **Protection de la parole :** aucune parole ne pourra être utilisée contre les stagiaires. Il est annoncé clairement que le formateur centrera ses échanges sur le **contenu des activités de travail** amenées par lui-même, en évitant la psychologisation, la responsabilisation morale ou juridique d'acteurs ou de catégories d'acteurs. Il est précisé que les échanges et situations de travail ne porteront pas sur les situations de travail des formés. Cependant, votre formateur répondra bien évidemment à vos questions. Enfin, le formateur a prévu d'utiliser, des cas, exercices et exemples de situations de RPS liés au travail, préparés pour la formation à partir des documents et vidéos de l'INRS.

Prix : 2400 € nets pour un groupe de 6 à 8 personnes en intra